



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRÉ**

Envoyé en préfecture le 11/04/2018
Reçu en préfecture le 11/04/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180403-2018_04_039-DE

SÉANCE DU 3 AVRIL 2018

2018-04-039 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 28 mars 2018

L'an deux mille dix-huit le trois avril à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle Raymond Bonnot - 9 rue Edmond Rostand à Saint-Seurin, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISSON , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Stéphane CATALAN , Jean Louis D'ANGLADE , Laurent DE LAUNAY , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Chantal GANTCH , Monique JULIEN , Christian RAYMOND , Bruno LAVIDALIE , Jocelyne LEMOINE , Alain MAROIS , Pierre-Jean MARTINET , Gérard MOULINIER , Annie ESTEBAN , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Loïc MANON , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Sophie BLANCHETON, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Nouredine BOUACHERA, Christophe DARDENNE, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Loïc MAGNAN, Jacques MESPLEDE, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Fabienne FONTENEAU pouvoir à Georges DELABROY, Sébastien LABORDE pouvoir à Jean Louis ARCARAZ, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Véronique DI CORRADO pouvoir à Jérôme COSNARD, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Michèle LACOSTE pouvoir à Alain MAROIS, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Pierre MALVILLE pouvoir à Jacques LEGRAND, Annie POUZARGUE pouvoir à Sandy CHAUVEAU, Armand REIS-FILIPPE pouvoir à Anne-Marie ROUX, Agnès SEJOURNET pouvoir à Laurence ROUEDE, Corinne VENAYRE pouvoir à Thierry MARTY

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ET URBANISME APPROBATION DU PLU DE LA COMMUNE DE LAPOUYADE

Sur proposition de Monsieur Jacques LEGRAND, le Vice-président en charge du Développement touristique et de l'Urbanisme ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-1 et suivants, R 153-21 à R 153-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 19 mars 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE et fixant les modalités de la concertation ;

Vu le débat du conseil municipal en date du 23 mai 2016 sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 06 décembre 2016 tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 09 février 2017 demandant à la Communauté d'Agglomération du Libournais d'achever la procédure d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Libournais n° 2017-03-085 du 28 mars 2017 autorisant l'achèvement de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE ;

Vu l'arrêté n° 2017-205 du 26 septembre 2017 de la Communauté d'Agglomération du Libournais prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 27 octobre 2017 au 27 novembre 2017 ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur,

Vu le Bureau communautaire du 19 mars 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président ;

Considérant d'une part, que les observations formulées par l'État, les autres personnes publiques et organismes consultés, d'autre part, que les résultats de l'enquête publique, ne justifient pas de modification du projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE ;

Considérant que le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE, tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé ;

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (61 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'approuver le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la mairie de la commune de LAPOUYADE durant un mois ainsi que d'une mention insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département,
- de dire que le dossier d'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE approuvé est tenu à la disposition du public.

Le dossier peut être consulté au siège de la Communauté d'Agglomération du Libournais et à la mairie de la commune de LAPOUYADE aux heures et jours habituels d'ouverture ainsi qu'au service Droit des Sols de la CALI, 33, avenue de la Gare, 33870 Vayres, du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

La présente délibération et les dispositions résultant de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de LAPOUYADE seront exécutoires après transmission de la délibération d'approbation et du dossier à Monsieur le Sous-Préfet de Libourne et après accomplissement des mesures de publicités susvisées.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 9 avril 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 11/04/2018

Reçu en préfecture le 11/04/2018

Affiché le



ID : 033-200070092-20180403-2018_04_039-DE

